

Demande de bourse nationale du lycée

Ré-inscription 2025-2026

AUX FAMILLES ET AUX ELEVES N'AYANT PAS FAIT DE DEMANDE DE BOURSE LYCEE DURANT L'ANNEE 2024-2025

Vous n'avez pas encore fait de demande de bourse nationale du lycée et vous souhaitez faire une demande de bourse pour l'année scolaire 2025-2026.

Vous avez la possibilité d'accéder à l'étude automatique de votre droit à la bourse.

Avec l'étude automatique de droit à la bourse il ne vous sera plus nécessaire de déposer une demande de bourse chaque année. Votre droit à la bourse sera étudié automatiquement chaque année jusqu'à l'année de terminale.

Comment procéder ? 

Au moment de votre ré-inscription au mois de **juin-Juillet** (voir le calendrier de ré-inscription), vous remplissez la fiche de renseignements en y joignant:

- votre avis d'imposition 2025
- une attestation de paiement CAF de moins de trois mois
- le RIB du responsable légal et financier

Si vous ne souhaitez pas consentir à la transmission automatique de vos données fiscales indispensable pour l'étude automatique de droit à la bourse, vous avez la possibilité de faire une demande de bourse annuelle durant la campagne qui débute au mois de septembre. Cette demande est valable pour une année scolaire et à renouveler chaque année jusqu'à l'année de terminale. Vous pouvez l'effectuer en ligne via votre compte Éduconnect ou bien remplir le formulaire prévu à cet effet (disponible sur le site du ministère de l'éducation nationale : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728> ou sur demande auprès du service gestion du lycée) en y joignant :

- votre avis d'imposition 2025
- une attestation de paiement CAF récente
- le RIB du responsable légal

La demande de bourse annuelle est à déposer ensuite au service gestion du lycée **jusqu'au 16 octobre 2025**.

Pour tout renseignement merci de vous rapprocher du service gestion du lycée ou d'envoyer un mail à l'adresse : gestion.9741046u@ac-reunion.fr